

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 22 février 2023, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 16 février 2023

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Sylvain DUPLAY - Jocelyne PIZOT-GAGNAL – Julien BONNETON – Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : MM. Ludivine VIOLOT - Eric GALLOT - Marlène DI PIAZZA-TALLON - Jean-Claude DELARBRE - Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE

PROCURATIONS : Mme Ludivine VIOLOT à Mme Mireille GILBERTAS
M. Eric GALLOT à M. Xavier MULLER
Mme Marlène DI PIAZZA-TALLON à Mme Martine NEDELEC
M. Jean-Claude DELARBRE à M. Alain SARTRE
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON
Mme Sarah VALLUCHE à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

VŒUX ET MOTIONS : CRISE ENERGETIQUE : POUR UNE REPONSE DE L'ÉTAT A LA HAUTEUR DES ENJEUX

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'approuver la motion, ci-dessous, adressée à Madame Elisabeth Borne, Première Ministre :

Madame la Première Ministre, A l'heure où notre Commune doit établir son budget pour l'année 2023, nous sommes confrontés, comme l'ensemble des collectivités, aux conséquences très directes de l'explosion des prix de l'énergie.

Depuis 2021, les collectivités locales font face à des dépenses énergétiques toujours plus élevées, qui amputent leur budget de fonctionnement. Selon l'association des maires de France (AMF) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), ces hausses varieraient entre 30 et 300%. Dans le contexte d'instabilité que nous connaissons depuis de nombreux mois, le prix du mégawattheure (MWh) a atteint des niveaux sans précédents, avec un passage de 50 euros par MWh au début de l'année 2021 à un prix record de plus de 1 000 euros par MWh atteint en août 2022.

L'ensemble des consommateurs finaux en payent et en paieront encore longtemps les conséquences financières : non seulement nos collectivités, mais aussi nos concitoyens, nos

associations, nos artisans et commerçants, nos entreprises de toutes tailles, en particulier les électro-intensives, au risque pour beaucoup d'une plus grande précarité ou de la perte de leur outil de travail.

Cette crise énergétique a des origines multiples, et ne peut être résumée à une conséquence de la guerre en Ukraine. Elle illustre aussi l'échec du marché européen de l'énergie, où la course aux profits a trop longtemps été privilégiée au détriment de la souveraineté énergétique et de l'intérêt général.

Avec le recul, force est de constater que la libéralisation du marché de l'énergie, opérée en 2007, n'a pas tenu ses promesses. Pour les consommateurs tout d'abord, puisque même sans compter les dernières envolées des prix, les tarifs de l'électricité ont augmenté de 60% en 15 ans. En outre, la privatisation des acteurs du secteur de l'électricité et le démantèlement des opérateurs publics historiques ont conduit à une perte de contrôle de l'État sur la production et la distribution d'énergie.

La remise en cause d'une politique tarifaire décidée par l'État et l'abandon des coûts de production comme éléments de base du calcul des prix de l'électricité, au profit d'un prix formé sur le marché, explique aujourd'hui l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Les réponses apportées par votre Gouvernement ne sont pas à la hauteur des enjeux, que ce soit à court ou long terme. Ainsi les diverses aides d'État, aussi indispensables qu'elles apparaissent ne sont que des solutions de surfaces. Elles représentent essentiellement des chèques en blanc, d'argent public, versés aux énergéticiens, que vous vous refusez à mettre à contribution.

Aussi, Madame la Première Ministre,

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** de mobiliser votre Gouvernement pour apporter des réponses volontaristes à cette crise énergétique et, surtout éviter qu'elle ne se reproduise à l'identique
- **DEMANDE À :**
 - Obtenir une dérogation temporaire similaire à l'Espagne et au Portugal afin de valoriser les avantages de notre mix énergétique : cette mesure a permis de faire baisser les factures de nos voisins ibériques de 10 à 20% ;
 - Réinstaurer ou maintenir l'ensemble des tarifs réglementés de vente (TRV) que ce soit pour les collectivités ou les plus précaires de nos concitoyens, pour l'électricité comme pour le gaz notamment, dont l'extinction des TRVG est prévue pour le 30 juin prochain ;
 - Engager de réelles négociations au niveau européen pour faire évoluer le marché de l'énergie : celles-ci devront prendre en compte l'ensemble des thématiques essentielles : avenir d'EDF, tarifs réglementés de vente (TRV), concessions hydrauliques... En cas d'échec, la France doit pouvoir reconsidérer sa position dans ce marché ;
 - Revenir à une politique énergétique volontariste de l'État, avec une puissance publique assumée qui investit massivement dans ses entreprises publiques : cela passe notamment par redonner à EDF des capacités d'agir et d'investir, en sortant de l'ARENH (accès régulé

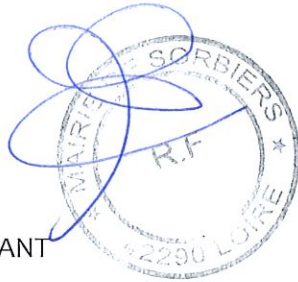
à l'électricité nucléaire historique) et en engageant une réelle renationalisation de l'ensemble des composantes d'EDF ;

- Planifier à très long terme, après avoir conduit une large concertation citoyenne et parlementaire, pour assurer un bouquet énergétique permettant la nécessaire transition écologique, la préservation du pouvoir d'achat des Français et la souveraineté énergétique de notre pays.

ADOpte PAR	POUR	: 27
	CONTRE	: 0
	ABSTENTIONS	: 2

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 23 février 2023

La Maire,



Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Viviane Neel', written over a horizontal line.

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20230222-del2023-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023